

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 51-547 portent modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale (Côte Française des Somalis).

n° 51-547

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 mai 1951

Numéro JO  
n° 5 du 01/06/1951

Date du numéro  
1 juin 1951

### VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Président du Conseil des Ministres, du Ministre de la France d'Outre-Mer, du Garde des Sceaux, du Ministre de la Justice, du Ministre des Finances et des Affaires économiques et du Ministre du Budget

**Vu** le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié; Après avis de l'Assemblée de l'Union Française

Le Conseil des Ministres entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La section II, n° XIII (Côte Française des Somalis), du tableau A annexé au décret du 22 août 1928 susvisé, est abrogée et remplacée par les dispositions suivantes:

**VINCENT A.URIOL.** Par le Président de la République : **Le Président du Conseil des Ministres, Henri QUEUJLLE.** **Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, René MAYER.** **Le Ministre de la France d'Outre-Mer, François MITSERAH.** **Le Ministre des Finances et des Affaires économiques, Maurice PETSCHK.** **Le Ministre, du Budget, Edgar FAURE.**